

Procès –verbal du 26/02/2015
REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIBEAUVILLE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 26/02/2015 dans la salle rouge de l'Hôtel de Ville :

Noms – Prénoms	Signatures
CHRIST Jean – Louis	
ERBLAND Louis	
PFEIFFER Joseph	
BRECHBUHLER – HELLER Claire	
MOUSSIER Sylvie	
GRIMBICHLER Louis	
SCHWACH Elisabeth	
FUCHS Henry	
MOMCILOV Suzanne	
WEISSBART Christine	
FLEIG Raoul	
MOSER Manuelle	
BERNABEL Catherine	
UFFLER – GOLIOT Stéphanie	
KEMAYOU –WANDJI Erick	
WILHELM Benjamin	
DEVECI Eren	
ERMEL Loïc	
BULLE Hélène	

Etaient absents excusés avec procuration de vote (03) : Pierre – Yves THUET – Agathe CHAPOTIN – Anne – Sophie ZUCCOLIN- FREYMUTH

Etaient absents excusés (05) : Mauricette STOQUERT – Georges WIECZERZAK – Yves BALTENWECK – Gilles OEHLER – Anne – Sophie KINELEN

Date de la convocation : 16 février 2015

Informations brèves

1. Le dimanche 1^{er} mars à 11h en salle rouge se tiendra la cérémonie citoyenne. M. le Député – Maire invite tous les conseillers à y assister.
2. Concernant les prochaines manifestations à l'Espace Culturel le Parc, M. le Député - Maire relève entre autres :
 - a. le samedi 28 février à 20h30 : spectacle de la caravane des illuminés avertis
 - b. le jeudi 05 mars à partir de 14h : goûter des aînés
 - c. le vendredi 13 mars à 20h : soirée maisons fleuries
3. La liste des déclarations d'intention d'aliéner signées depuis le 19 décembre 2014 et pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain a été distribuée à chaque conseiller.
4. Le Directeur Général des Services est désigné
à l'**UNANIMITE**
comme secrétaire de séance

1. Procès – verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 18/12/2014 : adoption

Le procès-verbal de la séance du 18/12/2014 a été transmis à l'ensemble des conseillers avec la note de synthèse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Décide à l'**UNANIMITE**

- D'adopter le procès – verbal de la séance du 18/12/2014
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

2. Budget primitif 2015 – orientations budgétaires : débat

Le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape dans le processus budgétaire qui va conduire à l'adoption du budget 2015 le 02 avril prochain. Il a pour objet :

- D'informer sur la situation financière de la Ville
- De discuter des orientations budgétaires à venir : fiscalité ; dette ; investissements.
- De présenter les engagements pluriannuels envisagés.

C'est dans un contexte budgétaire national difficile, que nous avons déjà évoqué l'an passé et qui se confirme cette année, que le budget 2015 sera bâti. En effet, la baisse des dotations de l'Etat s'amplifie cette année et nécessite une plus grande maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de garantir un effort d'investissement soutenu.

Bien entendu, les axes de la politique budgétaire suivie ces dernières années sont maintenus :

- Pas d'augmentation des taux d'imposition
- Poursuite du désendettement
- Garder une dynamique dans les investissements afin de préserver notre patrimoine, améliorer le cadre de vie des Ribeauvillois et soutenir l'activité économique.

I. L'année écoulée : le Compte administratif 2014

Le Compte Administratif 2014 a dégagé un excédent global de clôture de 1 763 000 €. **Il s'agit d'un excédent qui reste conséquent compte tenu de la conjoncture économique actuelle, bien qu'inférieur à celui de 2013. La raison tient en la réalisation de 2 cessions foncières exceptionnelles en 2013 (Maison VOGEL et logement Ecole Spaeth) pour un total de 455 000 €.**

Le Compte Administratif 2014, qui sera étudié prochainement en détail, présente (cf. **Annexe 1**) :

- Des dépenses de fonctionnement à hauteur de 6 300 000 €
- Des recettes de fonctionnement à hauteur de 10 249 000 €

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles se sont élevées à 2,5 Millions d'€, dont 1,9 Million d' € de dépenses d'équipement.

Parmi les réalisations **les plus importantes**, on citera :

- les travaux de réfection de la *voirie urbaine et rurale, de trottoirs et d'éclairage public* : 300 000 €
- l'aménagement de l'ancien Tribunal : 104 000 €
- l'aménagement du *Jardin de Ville* avec la création de la galerie et de la buvette: 229 000 €
- l'aménagement de l'ancien *abattoir* : 68 000 €
- la réfection du *sol du gymnase* : 168 000 €
- la réfection de l'ancien *lavoir* : 69 000 €
- la création de l'*atelier de menuiserie* : 128 000 €
- la création du *centre d'animation autour du Livre* : 230 000 €
- la restauration des *Remparts passage Jeannelle* : 68 000 €

II. Avant d'examiner les orientations du budget primitif 2015, il est important de s'arrêter sur la situation de l'**endettement communal**.

L'encours de la dette au 1^{er} Janvier 2015 est de 4 750 000 € (cf. **Annexe 2**). Il sera proposé d'inscrire un nouvel emprunt de 350 000 € au budget 2015, ce qui correspond à un montant inférieur au capital remboursé cette année (qui s'élève à 520 000 €).

L'endettement par habitant se situera donc à 957 €, contre 991 € au 1^{er} Janvier 2014. Nous nous approchons de la moyenne nationale (936 €/habitant - chiffre 2010).

Par ailleurs, il faut noter que la capacité de remboursement de la dette reste intacte, puisqu'il suffit de moins d'une année de recettes courantes (0,61 année) pour rembourser intégralement la dette. La moyenne nationale s'élève elle à 0,79 année (chiffre 2010).

La structure de l'endettement communal ne comporte aucun emprunt dit « toxique » ; en effet, il n'y a qu'un seul emprunt à taux variable qui est indexé sur le taux du Livret A.

Le **budget de fonctionnement 2015** devrait s'équilibrer à hauteur de 8,9 Millions d'€ et permettre de dégager un autofinancement (virement section d'investissement) de 1 744 000 €.

Concernant les dépenses de fonctionnement 2015, les principales évolutions concernent :

- La montée en puissance du Fonds de péréquation intercommunal qui va progresser de 45 000 € pour atteindre 172 400 € et plus de 205 000 € en 2016.
- Les charges générales diminueront de 2 % (soit – 50 000 €) : en effet, certains postes budgétaires ont été soit maintenus, soit réduits (économie de 80 000 €) ; par ailleurs, certaines dépenses nouvelles ont été prises en compte : fonctionnement des nouveaux bâtiments

(Centre d'animation autour du Livre, Ancien Tribunal et Sous-Préfecture) ; budget informatique avec notamment la création du nouveau site internet.

- Les intérêts de la dette diminuent de 6,8 %.
- Les charges de gestion diminuent de 2 %,
- Les charges de personnel augmentent de 0,8 % : les avancements de carrière, la revalorisation des salaires des agents de catégorie C et la hausse des charges patronales « retraite » expliquent cette progression ; à noter que les charges de personnel demeurent inférieures à la moyenne nationale : 42,3 % pour le budget de la Ville contre 53,7 % des dépenses réelles de fonctionnement pour les communes de strate équivalente (chiffre INSEE) et avec un tableau des effectifs actuels de 73 agents et qui ne devrait pas évoluer cette année. (cf **Annexe 5**).
- L'inscription d'une réserve de 250 000 € en dépenses imprévues permettra de conserver un fonds de roulement et de faire face le cas échéant à des imprévus.

Concernant les recettes de fonctionnement, les trois (03) prochaines années seront marquées par la brutale baisse des dotations de l'Etat : elle est estimée à 141 000 € en 2015 et se poursuivra à minima d'autant en 2016 et 2017.

La prudence s'impose pour l'estimation des autres recettes :

- reversement fiscal du Syndicat du Muehlbach : Le montant du reversement est estimé avec prudence à 300 000 €
- reversement de la taxe sur les jeux estimé à 1 600 000 €
- ventes de bois estimées à 300 000 € comme chaque année en deçà des prévisions de l'ONF.

Concernant la fiscalité, comme chaque année depuis 1997, nous proposerons au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition, nonobstant la révision par l'Etat des bases d'imposition sur lesquelles la ville n'a aucune prise. Les bases prévisionnelles laissent apparaître une progression de 2 % par rapport aux bases réelles 2014, résultant essentiellement de la revalorisation des valeurs locatives par l'Etat avec un produit supplémentaire attendu de 35 000 €. En revanche, les compensations fiscales versées par l'Etat seront globalement en baisse (- 20 000 €).

-Les autres taxes (taxe sur l'électricité, horodateurs, droits de place, droits de mutation,...) seront estimées avec prudence.

-Enfin relevons également l'excédent reversé par le budget annexe campings et estimé à 260 000 €.

III. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2015

a) Les dépenses inscrites en restes à réaliser de l'exercice 2014 se chiffrent à 2 649 900 € (cf. **Annexe 3**) : elles concernent principalement :

- le Centre d'Animation Autour du Livre : 609 000 €
- les travaux dans les bâtiments 414 000 €
- le Centre Equestre : 482 000 €
- la Mairie : 370 500 €
- la construction du hangar de la rue des hirondelles: 139 500 €

b) Concernant la capacité d'investissement 2015, avec un montant d'emprunts nouveaux de 350 000 €, il sera possible d'investir un peu plus de **2 000 000 € (soit plus de 375 € / habitant contre 318 € en moyenne nationale – chiffre 2010)**.

Ces dépenses sont autofinancées à plus de 83 %. Les subventions nouvelles accordées par l'Etat, la Région et le Département s'élèvent à 182 100 €. Le Fonds de compensation de la TVA se monte à 300 000 €.

Le cadrage budgétaire 2015 prévisionnel est le suivant :

Programmes investissement	2015
<i>1. Anciens Abattoirs (Centre Arts graphiques)</i>	50 000,00 €
<i>2. Réaménagement Mairie</i>	300 000,00 €
<i>3. Centre d'animation autour du Livre</i>	200 000,00 €
<i>4. Jardin de Ville</i>	50 000,00 €
<i>5. Centre d'activités équestres</i>	0,00 €
<i>6. Réserves foncières</i>	0,00 €
<i>7. Eclairage public</i>	50 000,00 €
<i>8 A. Voirie urbaine (Rues ; Parkings; Trottoirs; aménagements sécurité; Mobilier urbain;...)</i>	340 000,00 €
<i>8 B. Voirie rurale</i>	40 000,00 €
<i>8 C. Annexes Verreries</i>	20 000,00 €
<i>9. Bâtiments communaux (Ecoles; ancienne perception, Parc; Maison MEYER;...)</i>	100 000,00 €
<i>10. Environnement et espaces verts</i>	40 000,00 €
<i>11. Patrimoine historique (Remparts; Châteaux; Eglise...)</i>	100 000,00 €
<i>11 A. Eclairage Châteaux</i>	20 000,00 €
<i>12. Installations sportives et de loisirs (Gymnase; aires de jeux; stades;...)</i>	100 000,00 €
<i>13. Hangar rue des Hirondelles</i>	150 000,00 €
<i>14. Matériel et Véhicules services techniques</i>	80 000,00 €
<i>15. Autre matériel</i>	100 000,00 €
<i>16. Ancien Tribunal</i>	0,00 €
<i>17. Parking HOFFERER</i>	100 000,00 €
<i>18. Périscolaire</i>	150 000,00 €
<i>19. Sous-Préfecture</i>	35 000,00 €
TOTAL	2 025 000,00 €

IV. La nouvelle Gendarmerie

La construction de la nouvelle gendarmerie sera le cas échéant intégrée dans un budget annexe ; son coût est estimé à 3 138 100 € avec un besoin de financement actuel de 2 704 000 € (hors subvention du Département) ; le financement se fera par un emprunt sur 20 ans avec une annuité prévisionnelle de 180 000 € ; les loyers versés par l'Etat sont fixés à 144 000 € et ne devraient être versés

qu'à compter de la 3^{ème} année. Le déficit annuel des 2 premières années est estimé à 180 000 €/an et sera supporté par le budget principal.

V. Le Budget annexe Campings

La saison 2014 du Camping Coubertin a été excellente avec une nouvelle fois un chiffre d'affaires record qui a atteint 461 000 €. Le principal investissement proposé en 2015 sera la poursuite de la rénovation du bloc sanitaire central avec un reversement au budget général de 260 000 €.

VI. Le Budget du service des Eaux

Il sera proposé en 2015 une légère augmentation de 6 centimes du prix du m³ d'eau redevance d'assainissement incluse, afin de faire face aux investissements futurs (neutralité).

Parmi les investissements proposés pour 2015 figurent :

- Le remplacement de divers tronçons de la conduite d'eau potable des annexes (50 000 €)
- Le renouvellement de branchements divers (35 000 €)
- La poursuite de la mise en place des compteurs d'eau par télérelève (30 000 €).

VII. Le Budget du service de l'Assainissement

Le programme d'investissement qui sera proposé pour 2015 concerne :

- le remplacement de tampons d'assainissement et mise à niveaux dans diverses rues (45 000 €)
- la mise en place du système de supervision du réseau et de la station (20 000 €)
- les travaux dans la station d'épuration (24 000€).

Mme Elisabeth SCHWACH fait remarquer que la ville a toujours eu une gestion rigoureuse et saine de ses finances.

M. Joseph PFEIFFER ajoute en précisant que la renégociation de quelques emprunts apportera peut-être un peu de marge de manœuvre.

Ce débat ne donne pas lieu à un vote.

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE de prendre acte de ces éléments.

3. Affaires financières

a. Marchés de travaux – construction d'un hangar : attribution et autorisation de signature

M. Raoul FLEIG quitte la salle

Depuis plusieurs années, la Ville est confrontée à un problème de places au hangar de la rue des hirondelles.

Pour répondre aux besoins, une réflexion a été engagée pour la construction, sur le site actuel du hangar :

- De 10 travées nouvelles
- De toilettes et de locaux communs
- D'un espace de stockage pour les services techniques.

Un projet global a été élaboré par un architecte en concertation avec les usagers.

Le planning de réalisation prévoit plusieurs tranches de travaux toutes calibrées sur un budget annuel de 150 000€.

Ainsi compte tenu des crédits actuellement inscrits (300 000 €) il est possible d'engager la construction de trois (03) travées.

Le coût estimatif de la construction de ces trois travées a été chiffré à 322 000€ TTC (honoraires architecte inclus).

Une consultation d'entreprises a été effectuée en vue d'attribuer les marchés de travaux.

A ce jour 84 offres ont été déposées. L'examen des propositions a été effectué en Commission d'Examen des Offres le jeudi 26 février 2015.

Voici les propositions de la Commission d' Examen des Offres :

Lot (s)	Nom de l'entreprise	Adresse	Montant du marché HT	Montant du marché TTC
1« Terrassement »	TP SCHMITT	Am Eckenbach 68590 ST HIPPOLYTE	21 293,50 €	25 552,20 €
2« Gros Œuvre »	SCHRAMM J-G	8, rue des Près 68340 RIQUEWIHR	84 747,55 €	101 697,06 €
3 « Structure métallique»	SAMSON	ZI rte d'Ungersgheim 68190 ENSISHEIM	46 130, 00 €	55 356, 00 €
4 « Zinguerie/ Couverture/ Bardage »	MARIO RICCHIUTI	25 rue de la Bleich 68000 COLMAR	33 241,00 €	39 889,20 €
5 « Escaliers métalliques »	EUROMETAL	8, rue des Frères Lumière 68000 COLMAR	3 800,00 €	4 560,00 €
6 « Porte métallique »	LM SERRURERIE	109 rte de Ste Croix en Plaine 68127 NIEDERHERGHEIM	7 260,00 €	8 712, 00 €
7« Sols intérieurs bitumineux »	TP SCHMITT	Am Eckenbach 68590 ST HIPPOLYTE	15 501,00 €	18 601,20 €
8 « Electricité »	PRESTELEC	18 rue des Près 68340 RIQUEWIHR	11 961,00	14 353, 20 €
9 « Sanitaire »	GILLIG	8, rue Roswag 67600 SELESTAT	1 987,50 €	2 385,00 €
10 « Enduits »	HASSE	56, rte de Guémar 68150 RIBEAUVILLE	14 808,00 €	17 769,60 €

M. Benjamin WILHELM souhaite connaître le délai d'exécution de ces travaux.

M. le Député – Maire et M. ERBLAND précisent que le planning figure dans le cahier des charges et constitue un engagement accepté par les entreprises. A priori, les travaux seront finalisés fin juin 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide **par 21 voix pour**

- D'attribuer les marchés selon les propositions détaillées ci - dessus
- D'autoriser M. le Député – Maire ou son représentant, à savoir M. ERBLAND, Adjoint au Maire, à signer lesdits marchés
- De préciser que les crédits seront ouverts au budget primitif 2015, article 2313-88 « construction hangar »
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

3. Affaires financières

b. Regroupement Habitats de Haute – Alsace – SEMCLOHR : rachat des actions de la Ville

La SEMCLOHR et Habitats de Haute -Alsace sont deux organismes à vocation d'habitat social.

La profonde mutation du marché de l'immobilier ces dernières années et les difficultés que rencontrent de plus en plus d'organismes de faible taille pour faire face à la complexité de gestion, conduisent aujourd'hui les deux structures à se regrouper.

Cette union prendra la forme d'un rachat des actions de la SEMCLOHR par Habitats de Haute – Alsace suivi du transfert des activités et du personnel, par Transmission Universelle du Patrimoine.

La Ville de RIBEAUVILLE étant détentrice de trois (03) actions de la SEMCLOHR, Habitats de Haute – Alsace propose de les acquérir sur la base d'un prix unitaire de 1 605 € soit un montant total de 4 815 € (sous réserve qu'Habitats de Haute-Alsace soit en mesure d'acquérir au moins 90 % des actions de la SEMCLOHR).

La cession de ces actions à Habitats de Haute – Alsace doit être approuvée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu les articles L1522-1 et L1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Général du Haut – Rhin en date du 25 juin 2014 autorisant Habitats de Haute – Alsace à se porter acquéreur de la totalité ou de la quasi-totalité (90%) des actions formant le capital de la SEMCLOHR conformément à l'article R 421-3 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération du Conseil d'Administration d'Habitats de Haute – Alsace en date du 26 juin 2014 l'autorisant à se porter acquéreur de la totalité ou de la quasi – totalité (90 %) des actions formant le capital de la SEMCLOHR,

Vu la proposition d'acquisition des actions détenues par la Commune dans le capital de la SEMCLOHR formulée par Habitats de Haute- Alsace par courrier en date du 1^{er} juillet 2014

Décide à l'**UNANIMITE**

- D'approuver la cession des trois (03) actions que la Commune détient dans le capital de la SEMCLOHR (Société d'Economie Mixte pour la construction de logements dans le Haut – Rhin) à l'OPH Habitats de Haute – Alsace (HHA) au prix unitaire de 1 605 € soit un total de 4 815 €, sous les conditions :
 - o Suspensive, de l'achat, par Habitats de Haute - Alsace de la quasi-totalité (90 %) des actions formant le capital de la SEMCLOHR
 - o Résolutoire, de la dissolution et du partage de la SEMCLOHR emportant transfert à Habitats de Haute – Alsace de son patrimoine
- De préciser, qu'en conséquence, il sera mis fin aux mandats des représentants de la Ville dans les organes de la SEMCLOHR lors de son intégration à Habitats de Haute – Alsace
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

3. Affaires financières

c. Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015 : demande de subventions

Parmi les opérations subventionnables par l'Etat au titre de la DETR 2015, figurent entre autres :

- L'aménagement des chemins ruraux,
- Le maintien et le développement des services au public en milieu rural,
- La mise en accessibilité extérieure des bâtiments publics existants.

Les dossiers de demandes de subvention, pour être examinés, doivent parvenir à la Préfecture au plus tard le 13 mars 2015.

Pour 2015, les programmes éligibles à la DETR, sont :

- La fourniture et pose de pavés alvéolés sur le JUDENHUTWEG (1^{ère} tranche) pour un montant de 19 276,50 € HT
- La fourniture et pose de pavés alvéolés sur le KOENIGWEGWEG (1^{ère} tranche) pour un montant de 19 276,50 € HT
- La fourniture et pose de pavés alvéolés sur le KOENIGWEGWEG (2^{ème} tranche) pour un montant de 19 449 € HT
- La mise en place d'un ascenseur en Mairie pour un montant de 27 710 € HT
- La construction d'une gendarmerie avec logements pour un montant de 3 182 840 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide à l'UNANIMITE

- De solliciter une subvention pour les opérations ci – dessus évoquées au titre de la DETR 2015
- De charger M. le Député – Maire ou son représentant d'établir et de transmettre les dossiers de demandes de subvention complets
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

4. Subventions

a. Marché de Noël 2014

i. Comité des fêtes

Mme Catherine BERNABEL quitte la salle

Dans le cadre du Marché de Noël Médiéval 2014, certaines associations ont pris une part active à l'organisation, et notamment le comité des fêtes.

Sa participation a largement contribué au succès de cette manifestation.

A l'instar des années précédentes, il est proposé de verser au comité des fêtes une subvention de **10 100 €** pour les frais engagés lors de cette manifestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Décide **par 21 voix pour**

- D'attribuer une subvention d'un montant de 10 100 € au comité des fêtes pour l'édition 2014 du Marché de Noël Médiéval
- D'autoriser le Député-Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme détaillée ci-dessus et dont les crédits seront inscrits au budget primitif 2015
- De procéder au versement de cette somme par le biais de l'article 6574 « subvention aux personnes de droit privé » de la section de fonctionnement du budget primitif 2015
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

4. Subventions

a. Marché de Noël 2014

ii. Téléthon – Restaurants du Cœur – Amitiés Autisme

Depuis 2011, à l'occasion du Marché de Noël Médiéval, la Ville propose à ses visiteurs un gobelet souvenir.

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 30 janvier 2014, a décidé de reverser au Téléthon et aux Restaurants du Cœur une somme de 20cts par tasse vendue.

Lors du marché de Noël de décembre 2014, après décompte, 44 092 tasses ont été écoulées lors des deux week –ends, soit une recette de 66 138 €.

Après calcul, le montant de la subvention s'élève donc à $44\,092 \times 0,20 \text{ cts} = 8\,818,40 \text{ €}$

Compte tenu d'une demande de subvention exceptionnelle sollicitée par l'association Amitiés Autisme en décembre 2014,

M. Loïc ERMEL souhaite savoir si la subvention attribuée à l'association Amitiés Autismes sera renouvelée en 2016 s'ils en font la demande.

M. le Député – Maire souligne le caractère exceptionnel de cette requête.

Mme Claire BRECHBUHLER précise que s'il y a une nouvelle demande, celle – ci sera réexaminée. Il n'y a pas d'automatisme de l'attribution.

M. Benjamin WILHELM précise qu'une augmentation du prix d'achat des tasses engendrerait une baisse des recettes et donc une diminution du montant des subventions à redistribuer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Décide à l'**UNANIMITE**

- D'attribuer la somme de **1 000,00 €** à l'association Amitiés Autisme
- D'attribuer la somme de **3 909,20 €** au Téléthon

- D'attribuer la somme de **3 909,20 €** aux Restaurants du Cœur
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à procéder au mandatement des sommes détaillées ci-dessus et dont les crédits seront inscrits au budget primitif 2015
- De procéder au versement de ces sommes par le biais de l'article 6574 « subvention aux personnes de droit privé » de la section de fonctionnement du budget primitif 2015
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

4. Subventions

b. Restauration de murets

Un dossier de demande de subvention de M. GOEPFERT est parvenu en Mairie pour la restauration d'un muret en pierres sèches sis rue BEYSSER avec une surface à rénover de 120 m.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 24/11/2011, la Ville subventionne la restauration en pierres sèches naturelles des murets dans le vignoble à hauteur de 75 € par m2 rénové.

La subvention s'élève donc à 9 000 € (120 m2 X 75 €).

M. le Député – Maire souligne le fait que RIBEAUVILLE a été la première commune en Alsace à subventionner ce type de travaux. De nombreux murets ont ainsi pu être restaurés.

A ce jour il s'agit de donner un accord de principe pour ce mur dont le coût total de réfection est estimé à 56 000 €.

M. Henry FUCHS s'interroge sur le subventionnement des murs en béton constitué d'un parement en pierres sèches.

M. le Député – Maire rappelle que ce type de restauration a toujours été subventionné. Néanmoins c'est à la commission viticole de statuer sur les demandes. Cependant il est nécessaire de préciser que l'aide allouée n'est versée que pour la réfection de murets dans le vignoble. Par ailleurs, l'enveloppe est fixée dans le budget pour éviter tout dérapage.

Mme Christine WEISSBART propose de moduler le montant de la subvention au m2 sur la base de la technique employée et d'insister sur la restauration de véritables murs en pierres sèches.

M. Henry FUCHS fait remarquer que le mur situé en entrée de ville est en béton.

M. le Député – Maire répond en précisant qu'un courrier sera adressé au propriétaire en rappelant le principe de subvention. Par ailleurs, il suggère de faire l'inventaire des situations identiques et de réexaminer chacune d'entre elles. La commission viticole pourrait également réfléchir à la manière d'encourager la restauration des murs en pierres sèches.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide à l'UNANIMITE

- D'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 9 000 € à M. GOEPFERT pour la restauration d'un muret en pierres sèches sis rue BEYSSER
- D'autoriser le Député-Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme détaillée ci-dessus et dont les crédits seront inscrits au budget primitif 2015
- De procéder au versement de ces sommes par le biais de l'article 6574 « subvention aux personnes de droit privé » de la section de fonctionnement du budget primitif 2015
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

4. Subventions

c. Association Libre - projet HANDI MORVAN

Le 16 janvier 2015, la Ville de Ribeuuillé a réceptionné un courrier de l'association LIBRE sise à ESCHBACH AU VAL, par lequel elle sollicite un soutien financier ou matériel, dans le cadre du développement du projet HANDI – MORVAN.

L'association organise diverses manifestations à destination des personnes à mobilité réduite. Dans ce contexte, elle organise pour la 12^{ème} année consécutive une grande traversée du MORVAN d'Est en Ouest d'Autun à Vézelay.

La Ville de RIBEAUVILLE a déjà soutenu cette association il a quelques années par le versement d'une subvention et l'acquisition d'une joëlette.

Après examen de cette demande, il est suggéré de réserver une suite favorable et de verser une subvention d'un montant de 300 € à l'association LIBRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Décide à l'**UNANIMITE**

- D'attribuer une subvention d'un montant de 300 € à l'association LIBRE dans le cadre du projet HANDI -MORVAN à savoir la 12^{ème} édition de la traversée du Morvan
- D'autoriser le Député – Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme dont les crédits seront inscrits au budget primitif 2015
- De procéder au versement de cette somme par le biais de l'article 6574 « subvention aux personnes de droit privé » de la section de fonctionnement du budget primitif 2015
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

5. Contrat de Territoire de Vie 2014-2019 : approbation et autorisation de signature

Le Contrat de Territoire de Vie initié par le Conseil Général, formalise l'engagement du Département à soutenir les projets structurants s'inscrivant dans les axes de développement du territoire.

Dans le cadre de la programmation du contrat de territoire de vie 2014-2019, la Ville de Ribeuuillé a présenté six (06) dossiers de demandes de subvention ; elle a également présenté un dossier hors programme : à ce jour ce dossier est toujours à l'étude au Conseil Général.

Le Conseil Général vient de communiquer aux communes les projets inscrits et les montants alloués par programme. Ainsi tous les dossiers présentés au titre du Contrat de Territoire de Vie 2014-2019 par la Ville ont été retenus et les subventions attribuées sont les suivantes :

opération	Axe	coût estimatif HT	montant sollicité	montant alloué
Restauration toiture Eglise St Grégoire	2.2	1 000 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
Restauration donjon du château Ht Ribeaupierre	2.2	1 000 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
Réfection sol gymnase	4.1	132 510,00 €	26 502,00 €	26 502,00 €
Construction de modules vestiaires foot	4.1	236 521,00 €	33 113,00 €	33 113,00 €
Création d'une piste d'athlétisme	4.1	460 000,00 €	92 000,00 €	92 000,00 €
Centre d'animation autour du livre	5.2	478 800,00 €	71 820,00 €	71 820,00 €

L'engagement des crédits départementaux est subordonné à la présentation d'un dossier complet de demande de subvention avant le commencement de l'action.

Mme Hélène BULLE fait remarquer que sept dossiers ont été présentés. Cependant seuls six ont été adoptés.

Mme Sylvie BERNT précise que seules six demandes ont été sollicitées dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie alors que la septième demande est hors Contrat de Territoire de Vie.

Mme Hélène BULLE souhaite connaître les critères de calcul du montant alloué.

M. le Député – Maire répond que cela dépend du dossier, du projet présenté, du coût que celui – ci représente. Il évoque son prochain rendez – vous avec Mme MISTLER, Directrice de la DRAC et les projets « patrimoine classé ». Il s'interroge sur la possibilité de réaliser ces chantiers via des contrats aidés avec le soutien de la Fondation du Patrimoine. A suivre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide à l'**UNANIMITE**

- D'approuver le Contrat de Territoire de Vie 2014-2019
- D'autoriser le Député-Maire ou son représentant à le signer
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

6. Affaires de personnel

a. Personnels saisonniers : état des effectifs 2015

Comme chaque année plusieurs postes sont à créer pour la gestion de divers services en période estivale.

A l'instar des années passées, le détail des postes à créer en 2015, s'établit selon le tableau ci-dessous :

Services		Juin	Juillet	Août
Camping 3 Châteaux	-	-	1 gardien	1 gardien
Groupe Scol. R. Spaeth	-	-	1 agent d'entretien	-
Services Techniques	1 agent d'entretien de mai à septembre	4 agents d'entretien + 2 agents pour le désherbage	5 agents d'entretien + 2 agents pour le désherbage	4 agents d'entretien + 2 agents pour le désherbage + 1 agent administratif

Piscine Carola	-	2 caissières 2 préposés vestiaires 1.5 agent polyvalent 2 maîtres-nageurs BNSSA 2,5 maîtres-nageurs BEESAN	2 caissières 2 préposés vestiaires 1.5 agent polyvalent 2 maîtres-nageurs BNSSA 2 maîtres-nageurs BEESAN	2 caissières 2 préposés vestiaires 1.5 agent polyvalent 2 maîtres-nageurs BNSSA 2 maîtres-nageurs BEESAN
Police Municipale	2 agents de prévention les 5, 6 et 12, 13 décembre (Marchés de Noël)	-	2 agents de prévention	2 agents de prévention

La rémunération du personnel sera calculée sur la base de l'échelon 1 de l'échelle 3 de la Fonction Publique Territoriale, indice brut 340, indice majoré 321 représentant un salaire brut de 1 486.32€ brut soit 1 190.54€ net.

La rémunération des surveillants de bassin BNSSA et BEESAN dépendra de leur ancienneté dans la fonction.

La Ville dispose déjà de nombreuses candidatures. Les attributions de postes se feront durant le mois d'avril.

M. le Député – Maire précise que Mme Sylvie BERNT, Directrice Générale des Services, est nommée Directrice de la piscine CAROLA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide à l'**UNANIMITE**

- D'adopter ces créations de postes de saisonniers ;
- De confirmer les modalités de rémunération (**cf. Annexe 4**)
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

7. Affaire foncière

a. Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelles cadastrées section 26 n° 225/11 – place Jean Gantz et section AL n° 60 rue de la Synagogue

Le 10 février 2015, la Ville a réceptionné une Déclaration d'Intention d' Aliéner portant sur la vente du bien cadastré section 26 n° 225/11 sis place Jean Gantz et des bâtiments y sur bâtis, parcelle d'une contenance totale de 04a 39 ca.

Par ailleurs, les acquéreurs de ce bien vont vendre l'appartement dont ils sont propriétaires ; ce bien est cadastré section AL parcelle n° 60 – rue de la Synagogue.

Compte tenu des fonctions exercées au sein de la municipalité par le parent direct des personnes concernées par ces deux transactions , les dispositions conjuguées du Code de l'Urbanisme et du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient que le Conseil Municipal désigne un de ses membres, afin de signer la décision de purge du droit de préemption et de délivrer tous les actes d'urbanisme à intervenir dans ces dossiers.

De fait, il convient de désigner un membre du Conseil Municipal, qui sera chargé de signer :

- La décision de purge du droit de préemption pour ces deux biens immobiliers
- Et tous les documents d'urbanisme se rapportant aux parcelles concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide à l'UNANIMITE

- D'autoriser la purge du droit de préemption, ces parcelles n'étant pas susceptibles de présenter un intérêt pour la Ville
- De charger Mme Sylvie MOUSSIER, Adjointe au Maire, ou en son absence, Mme Claire BRECHBUHLER – HELLER, Adjointe au Maire, de signer les décisions de purge du droit de préemption ainsi que tous les documents d'urbanisme se rapportant aux parcelles cadastrées section 26 n° 225/11, place Jean Gantz et section AL parcelle n° 60 rue de la Synagogue
- D'autoriser Mme Sylvie MOUSSIER, Adjointe au Maire, ou en son absence, Mme Claire BRECHBUHLER – HELLER, Adjointe au Maire à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

Les annexes sont consultables en Mairie (bureau n° 02) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Annexes :

Budget primitif 2015 – Orientations budgétaires : débat – power point

Budget primitif 2015 – Orientations budgétaires : débat - Annexe 1 -Compte administratif 2014 – section de fonctionnement

Budget primitif 2015 – Orientations budgétaires : débat - Annexe 2- Etat de la dette

Budget primitif 2015 – Orientations budgétaires : débat - Annexe 3 : restes à réaliser 2014 et cadrages 2015

Budget primitif 2015 – Orientations budgétaires : débat - Annexe 5 : état des effectifs

Affaire de personnel- a) personnels saisonniers : état des effectifs 2015 – annexe 4 : tableau de rémunération